



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 81228

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le délicat problème de la désertification médicale des territoires ruraux. En effet, il semble indispensable de trouver très rapidement des solutions faciles à mettre en oeuvre, pour lutter contre un phénomène qui a tendance à se généraliser très rapidement. Pour cela, il semblerait logique de mettre en adéquation la population des jeunes médecins susceptibles de s'installer et la population des médecins généralistes retraités, qui pourraient éventuellement poursuivre leurs activités, sous certaines conditions. Actuellement, en raison du nombre d'années d'étude qu'il doit effectuer, lorsqu'un médecin est en âge de s'installer, le plus souvent, il est marié, son épouse travaille en ville, et ses enfants sont en âge d'être scolarisés au collège, voire au lycée. Dans de telles conditions, un jeune médecin généraliste veut bien pratiquer en zone rurale, mais souhaite pouvoir habiter la ville. Se pose alors le problème des gardes de nuit et des permanences médicales. Certains médecins généralistes retraités auraient eux envie de continuer à pratiquer une activité médicale, certes réduite, sans pour autant avoir les contraintes administratives, liées à la poursuite d'une activité. En effet, nombre d'entre eux seraient disposés, dans le cadre d'une mission de service public, à aller assurer des périodes de permanence, dans des territoires désertifiés. Cependant, ils ne souhaitent pas être assujettis à des cotisations retraite, qui dans le cas précis, ne leur donneraient droit à aucun point supplémentaire. Les autres taxes qu'ils doivent acquitter en cas de poursuite de leur activité, sont également dissuasives. Tout cela ne pourra se faire sans une refonte totale du système de permanence de soins, qui doit être considéré comme une véritable mission de service public. En conséquence, il lui demande d'étudier ces propositions qui permettraient d'offrir aux jeunes médecins généralistes des conditions de vie plus compatibles avec les exigences de leur vie familiales et qui permettrait également aux médecins retraités qui le souhaitent, de pouvoir continuer à exercer un métier pour lequel ils se sont passionnés, dans des conditions plus acceptables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81228

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6550

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)